COMMUNE DE TORCÉ

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260322-D015_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, Mme Céline Le Dortz, M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton, Estelle Ragaleux, Nelly Mauve, MM. Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : M. Florian Girard, excusé, ayant donné pouvoir à M. Yvonnick Trébon

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15
- absents : 01
- pouvoirs : 01

Mme Myriam Doudet a été nommée secrétaire.

Mme Estelle Ragaleux et M. Hubert Godeloup ont été nommés assesseurs

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

015-2026	**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

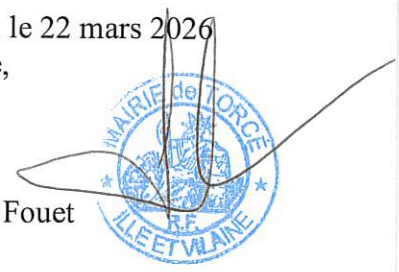
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (15 élus) ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 22 mars 2026
Le maire,



Yannick Fouet